

Élections européennes
7 juin 2009

ECONOMIE & POLITIQUE

**Pour une autre construction
européenne :
Propositions cohérentes
et luttes**

**Pour le vote communiste
et Front de Gauche**

Prix : 2 €

Pour une autre construction de l'Union européenne :

Propositions cohérentes et luttes

Les élections européennes du 7 juin 2009 constituent un enjeu très important. Il est pourtant largement sous-estimé et le débat en France reste insuffisant. Alors que l'inquiétude, la souffrance, les protestations, la colère montent sur les suppressions d'emplois, le chômage, le pouvoir d'achat salarial et populaire, les services publics, toute la vie sociale, on néglige le conditionnement réciproque entre les difficultés sociales, liées à la politique nationale, et les directives européennes, toutes les orientations des institutions de l'Union européenne.

En réalité, les institutions de l'Union européenne et ses politiques sont étroitement imbriquées, à la fois avec le niveau national, et donc les exigences des mouvements sociaux en cours et de leurs débouchés politiques, et avec le niveau mondial, avec ses graves défis récents, dont dépend aussi la vie nationale et locale.

La construction de l'Union européenne a poussé le plus possible la marchandisation et la concurrence ainsi que des délégations de pouvoir non démocratiques, avec notamment des interventions de la Commission. Elles doivent plus que jamais être remises en cause, pour de véritables coopérations de progrès social, dans les conditions de la crise financière et de la récession mondiale.

Le tournant des interventions publiques nouvelles et des immenses financements publics de soutien des banques, ainsi que des efforts moins importants de relance de la croissance, sont gravement contrecarrés, surtout du point de vue de leurs effets sociaux. Cela résulte de la persistance des orientations hyper-libérales impulsées par l'Union européenne actuelle, s'appuyant sur les traités existants. Ainsi les critères d'utilisation des fonds publics et du crédit devraient être radicalement transformés pour soutenir, non les capitaux financiers et leur rentabilité, mais la promotion des populations et de leur vie sociale.

C'est dire l'importance, à l'occasion de la campagne, de débats et du vote des élections européennes de juin, non seulement d'éviter le désintérêt et l'abstention, mais de faire avancer les exigences alternatives. Il s'agit de ne pas se contenter, à gauche, des rejets, soit de Sarkozy sans modification profonde de la construction européenne, soit de l'Union européenne elle-

même, mais de mettre en avant la possibilité d'avancer des orientations nouvelles, dans les conditions de la crise du capitalisme mondialisé et des difficultés sociales grandissantes en Europe.

Cependant, il ne s'agit pas non plus d'avancer des revendications d'objectifs sociaux de réponse à ces difficultés, en négligeant les changements nécessaires de deux ensembles de moyens pour les atteindre, les financements et leurs critères, les pouvoirs et les institutions. Et, précisément, cette question de la cohérence des propositions alternatives, avec le triangle « modèle social, moyens financiers et pouvoirs », devrait être au coeur des débats pour des orientations européennes nouvelles, tout particulièrement à gauche.

Des propositions alternatives cohérentes peuvent être portées non seulement par des élus communistes et du Front de gauche en France, aux côtés des élus apparentés des autres pays, mais aussi être saisies par les luttes, depuis les entreprises et les services publics, le mouvement syndical et associatif, pour intervenir sur les orientations européennes qui les concernent et aussi pour faire pression sur tous les élus de gauche au Parlement européen.

Afin de contribuer à ces propositions alternatives, nous allons donc considérer cinq parties :

1 - Les défis actuels de l'Union européenne, entre les défis nationaux et les défis mondiaux,

2 - Les objectifs sociaux et le modèle social,

3 - Les moyens financiers et leurs critères,

4 - Les pouvoirs et les institutions,

5 - Les relations internationales et les enjeux mondiaux de la construction européenne.

Cette brochure a été réalisée grâce aux contributions de Paul Boccara, Frédéric Boccara, Pascal Borelly, Michel Bruneau, Pierre Caussé, Fabien Cohen, Yves Dimicoli, Gaél De Santis, Denis Durand, Jean-Marc Durand, Daniel Le Bris, Michel Limousin, Jean Magniadas, Catherine Mills, Alain Morin, Bruno Odent, Régis Régnault, Marine Roussillon.

Première partie :

Les défis d'une autre construction européenne

I. Entre défis nationaux et mondiaux, les défis d'une autre construction européenne

Aux élections européennes, il s'agit, au-delà d'une sanction à Sarkozy, de se prononcer pour contribuer à une autre Union Européenne, afin de répondre aux besoins sociaux urgents face à la crise systémique exacerbée du capitalisme mondialisé, dont l'Europe souffre tout particulièrement.

La crise financière de 2008 a débouché sur la crise économique et sociale généralisée de 2009, avec les reculs de l'industrie et des services. On a, par exemple, un recul prévu d'environ -2,9% en France et en Allemagne après -2,25 on annonce -6%. En zone euro, alors que les dividendes avaient explosé, le chômage atteint 13,5 millions de personnes. Selon la Confédération européenne des syndicats, il s'accroîtrait de 7 à 8 millions en 2009 dans l'Union européenne. Il s'accélère en France, en Allemagne, en Espagne, au Royaume- Uni, partout. Une précarité galopante frappe les emplois et surtout les jeunes, notamment en Grèce, en Espagne, comme en France. C'est insupportable et la colère sociale monte partout ! Les pays d'Europe orientale qui ont rejoint l'Union européenne sont particulièrement touchés.

Cette crise tient à l'insuffisance très grave de la demande globale : investissement et consommation. Elle renvoie aussi aux excès d'endettements et du crédit spéculatif. C'est à tout cela qu'il faut s'attaquer et aux effets dépressifs de la construction européenne, comme l'action de la BCE contre un crédit favorisant l'emploi et les salaires, ou le Pacte de stabilité qui continue, malgré les dépassements, à faire pression contre les dépenses publiques et sociales.

D'où l'exigence d'agir tout particulièrement sur les critères du crédit et des

financements publics, pour le développement de la demande globale et des capacités humaines d'une croissance durable,

Les plans de relance dans l'Union européenne sont trop insuffisants et contradictoires. C'est le cas en France où l'accent est mis sur l'investissement et non sur les salaires et la consommation. Mais souligner cela, comme le font à leur façon le PS et le Parti socialiste européen, ne suffit pas si on ne pose pas la question d'autres critères des crédits et d'autres pouvoirs.

La plate-forme de 2009 commune à tous les syndicats en France pousse à une autre construction européenne, en avançant des objectifs sociaux élevés sur l'emploi, les salaires et les retraites, et des besoins de pouvoirs des salariés. Le secrétaire général de la Confédération Européenne des Syndicats appelle à un *New Deal* social, avec les trois R : *retain, reskill and redeploy* - maintenir en emploi, former et réaffecter

Face à la crise bancaire, des centaines de milliards d'euros de financements publics de soutien des banques ont été mobilisés, dans chaque pays, environ 3000 milliards dans l'Union européenne. Mais les critères du crédit pour la rentabilité financière qui ont conduit à la crise ne sont pas changés. La BCE a baissé ses taux d'intérêt de refinancement des banques à 1,25%, contre 0,25% pour la Federal Reserve des Etats-Unis. Il convient non seulement de les baisser bien plus mais surtout de conditionner les fonds à l'investissement réel accompagné d'emploi et de formation. En refusant de conditionner leurs aides publiques à une responsabilisation sociale et environnementale des banques et des entreprises, les dirigeants des États, de l'Union

européenne comme de la BCE encouragent la relance de la spéculation, des exportations de capitaux et la constitution possible de nouvelles bulles financières, comme sur des titres d'emprunts publics. Les financements et endettements publics très accrus font monter les tensions dans l'Union européenne et grandir des risques nouveaux. On assiste ainsi à la chute de la livre sterling, ce qui a fait qu'un pays comme le Royaume-Uni n'a pas pu placer entièrement son dernier emprunt public et a été contraint de renoncer à un deuxième plan de relance. Dans les pays d'Europe orientale, le besoin de soutiens extérieurs monte, tandis que les monnaies s'effondrent (Pologne, République tchèque, Hongrie, Lettonie) et les banques chancellent. Les taux d'intérêt des dettes publiques des pays participant à l'Euro montent, comme en Grèce, en Italie, et même en France ils sont un peu plus élevés qu'en Allemagne.

Contribuer à une autre construction mondiale

B. Obama a fait pression sur les européens pour augmenter les plans de relance nationaux, représentant d'ailleurs un effort moindre que celui des Etats-Unis et non coordonnés. Les dirigeants des pays de l'Union Européenne ont refusé d'augmenter les plans de relance pour des raisons réactionnaires d'opposition aux salaires et aux dépenses sociales, mais aussi pour ne pas affaiblir l'euro dans sa concurrence par rapport à la domination du dollar afin de soutenir les capitaux financiers européens.

A la différence du suivisme du PS et du PSE derrière Obama sur les plans de relance européen, il faudrait, à la fois, réclamer encore plus de dépenses sociales et de salaires, mais aussi d'autres types de refinancement du crédit bancaire

par la BCE. Il faudrait aussi que l'Union européenne contribue à une refondation démocratique du FMI avec les pays émergents, pour s'émanciper de la domination du dollar, avec une monnaie commune mondiale à partir de DTS. La décision du G20, de créer 250 milliards

de dollars en «Droits de tirages spéciaux» (DTS) du FMI pour aider les États en difficulté, est importante. Mais elle reste encore très insuffisante en quantité et surtout ne concerne pas d'autres critères de refinancement pour l'emploi, la formation, les services publics.

Au lieu de la collaboration fondamentale, assortie de rivalité, avec les États-Unis, l'Union européenne doit se rapprocher des pays émergents et s'appuyer sur une promotion sociale et démocratique sur tous les plans. ■

II. Un Triangle de cohérence des propositions :

- Objectifs sociaux à la hauteur,
- Moyens financiers,
- Pouvoirs

Le défi de propositions véritablement alternatives, pour une autre Union européenne de coopération pour le progrès social, se rapporte fondamentalement à l'articulation entre :

- 1) **Objectifs sociaux de promotion du modèle social européen,**
- 2) **Moyens financiers et critères d'utilisation des fonds,**
- 3) **Pouvoirs et institutions.**

Ce triangle concerne l'efficacité des propositions pour atteindre effectivement les objectifs sociaux revendiqués, afin de sortir des grandes difficultés actuelles et de répondre aux défis de la crise mondiale, pour une autre vie.

Ces exigences de cohérence des propositions devraient être au cœur des débats politiques à gauche et dans le mouvement social, à l'opposé de récupérations électorales des simples rejets des politiques actuelles, sans transformation

profonde de la construction européenne dominante.

Cette articulation fondamentale entre objectifs et moyens se distingue des positions du PS en France et du Parti Socialiste Européen. En effet, ces derniers, tout en haussant le ton sur des objectifs sociaux en vue des élections, négligent de façon grave les moyens de financement ainsi que les pouvoirs pour la démocratisation des institutions. Cela concerne, notamment, un autre rôle de la BCE avec d'autres critères de crédit à taux très abaissés et aussi des pouvoirs des travailleurs et usagers sur la gestion dans les entreprises et les services publics ou d'intérêt général.

Ces exigences de cohérence se distinguent aussi des positions du Nouveau Parti Anticapitaliste (N. P. A.), lequel déserte précisément les combats concrets sur les moyens financiers et les pouvoirs,

depuis les entreprises et les services, par rapport aux différentes forces de gauche, pour des avancées sociales substantielles en liaison avec les luttes.

Les pouvoirs à conquérir dans les faits puis dans le droit, ne concernent pas seulement la démocratisation des grandes institutions européennes, mais aussi de nouvelles capacités d'intervention des travailleurs et des usagers dans les entreprises et les services publics.

Ceux-ci peuvent être développés en coopération dans les divers pays de l'Union européenne, tout particulièrement face aux multinationales et aux banques, et déboucher sur des concertations des décisions au niveau de l'Union, en liaison avec la promotion des comités d'entreprise européens et des droits du Comité économique et social européen au-delà de son rôle actuel consultatif, pour des co-décisions avec le Parlement européen. ■



Deuxième partie :

Objectifs de promotion du modèle social européen

I. Pour une sécurisation de l'emploi et de la formation dans l'Union européenne

Depuis la victoire du « Non » en 2005, a beaucoup grandi, en France et en Europe l'idée de « sécurisation des parcours professionnels ». Les dirigeants européens ont cherché à la récupérer en promettant un retour au « plein emploi » avec la « flexicurité ». Mais, loin de signifier la disparition du chômage, cela ne vise qu'un abaissement de son taux officiel à 5-6%, objectif fortement compromis par la montée de la crise systémique. Pour les adeptes du « Traité de Lisbonne », la « flexicurité » doit concilier besoins prédominants de flexibilité de rejet de l'emploi des entreprises, et certaines aides pour les salariés. La prétendue « modernisation du marché du travail » sur ces bases a déresponsabilisé socialement les entreprises (facilitation des licenciements, obligation d'accepter des emplois mal payés, exonérations de cotisations sociales...). Cela les a encouragées à ajuster violemment contre l'emploi dès que la récession est survenue. Loin de rendre l'Union européenne plus créatrice d'activités, d'emplois correctement rémunérés avec un grand essor de la formation, la « flexicurité » a beaucoup accru les facteurs de chômage, tout en maintenant les pénuries de qualifications.

L'Europe de l'explosion du chômage

En février 2009, on décomptait 19,16 millions de chômeurs inscrits dans l'Union à 27 dont 13,49 millions dans la zone euro où le taux de chômage, qui atteignait 7,5% en 2008, passerait à 10,2% en 2010, selon la Commission européenne.

Au-delà des chômeurs, selon la Confé-

dération européenne des syndicats (CES), « en additionnant les 40 millions de travailleurs à temps partiels, les 39 millions de contrats à durée déterminée et les 29 millions de faux « travailleurs indépendants », on atteint 108 millions de travailleurs précaires en Europe en 2007, contre 62 millions il y a cinq ans ». Et 30 millions de travailleurs perçoivent un « salaire de pauvreté », soit 50% à 60% de moins que le salaire médian.

Aujourd'hui, les gouvernements européens encouragent le chômage partiel, multiplient les « contrats aidés » et s'en remettent à une future reprise pour la « flexicurité » et le dit « plein-emploi ». Mais leurs politiques font durer la récession.

Avec les luttes grandit, au contraire, l'idée que les emplois doivent être maintenus, modernisés, développés et que le temps non travaillé doit être utilisé pour la formation bien rémunérée, tandis que gronde la révolte contre les financements publics des banques sans résultats sur l'emploi.

Des mesures radicales d'urgence

Il est justifié de demander l'interdiction des licenciements en cas de paiement de dividendes, car ceux-ci doivent être mis à contribution avant tout. Mais, au-delà, dès lors qu'une entreprise envisage de supprimer des emplois, les comités d'entreprise, les délégués du personnel devraient pouvoir s'y opposer en pratique, les faire suspendre pour faire valoir des contre-propositions. On réduirait d'autres coûts que les coûts salariaux (les coûts en capital : intérêts, dividendes, gâchis d'équipement...), on développerait de nouvelles productions

et on bénéficierait, pour cela, d'un nouveau crédit bancaire. Les employeurs seraient obligés d'examiner ces projets et, s'ils les rejettent, un arbitrage et l'intervention d'une juridiction pourraient statuer.

Il faut développer considérablement les contributions des entreprises et des fonds publics à la formation rémunérée de qualité, notamment contre le chômage partiel pour l'activité rémunérée et pour revenir à l'emploi à temps plein, en exigeant une tout autre ampleur et des propositions pour une réorientation du Fonds d'investissement social (FISO), impliquant de fortes contributions des employeurs.

On peut exiger des préfets, en France, un moratoire sur les suppressions d'emploi et la réunion de tables rondes pour discuter des propositions alternatives des syndicats et des élus, en attendant des lois en ce sens. Dans chaque région, on peut exiger la création d'un Fonds public. Il prendrait en charge tout ou partie des intérêts versés aux banques par les PME pour leurs crédits, en fonction d'objectifs chiffrés d'emplois et de formation et servirait, ainsi, d'appui aux luttes contre le chômage et la précarité. On exigerait des Etats qu'ils suspendent toute aide publique aux groupes qui veulent supprimer des emplois et leur imposent le remboursement des aides déjà versées. On réclamerait que cessent les exonérations de cotisations sociales patronales poussant à la baisse des coûts salariaux contre la demande de consommation et l'emploi.

Un nouveau crédit des banques s'appuierait sur la BCE pour se « re-financer » avec des taux d'intérêt d'autant plus abaissés, jusqu'à zéro et même négatifs,



pour les crédits aux investissements réels, que ceux-ci programmeraient plus d'emplois et de formations.

La sécurisation européenne de l'emploi et de la formation

Il faut une autre perspective pour la France et pour l'Union Européenne : la construction, à partir des mesures d'urgence, d'un système commun de sécurité d'emploi ou de formation pour chacun-e, éradiquant progressivement le chômage. Pleinement réalisé, ce système permettrait à chacun-e une mobilité d'activités choisies entre emploi stable et correctement rémunéré et formation en vue d'un meilleur emploi, avec une continuité et une sécurité de revenus et de droits.

Trois grands chantiers peuvent être engagés pour progresser vers lui :

1 - Le contrat à durée indéterminée (CDI) comme norme d'emploi et obligeant à une conversion graduelle de tous les contrats précaires.

Le CDI, s'agissant des jeunes, comporterait un volet formation-insertion bien rémunéré et un volet emploi avec un travail payé au même taux de salaire horaire que les autres salariés de même poste. On viserait une harmonisation de droits étendus par le haut, l'interdiction du dumping et des discriminations, notamment hommes-femmes.

2 - Des institutions communes de sécurisation et de promotion de l'emploi et de la formation :

- Des services publics et sociaux de l'emploi et de la formation :

Chaque résident, à partir de l'âge de fin de l'obligation scolaire, serait affilié, dans son pays de résidence, à un service public de l'emploi et de la formation ouvert à une participation syndicale et à celle des associations de chômeurs. Il y disposerait de droits nouveaux : revenus minima et formation continue minimum progressivement relevés, bilans et aides. Une amélioration radicale de l'indemnisation du chômage et des minima

sociaux serait engagée, tandis que serait reconnu le « *droit de refus pour motif légitime* » pour les emplois ou les formations proposés par le service public, avec l'accès à des formations choisies de qualité correctement rémunérées. Une lutte intense contre la précarité serait organisée dans chaque pays et, en concertation, à l'échelle de l'Union, avec une modulation des taux de cotisations patronales en fonction des politiques d'emplois des entreprises pour accroître la contribution de celles qui abusent du recours aux emplois précaires.

- Des conférences régionales, nationales et européennes :



Convoquées annuellement, elles réuniraient syndicats, associations, élus, représentants des entreprises, des institutions financières, des services publics. Elles pourraient élaborer des objectifs annuels chiffrés contraignants après inventaire des besoins et disposeraient, pour les réaliser, d'un pouvoir de saisine du pôle financier public de leur pays et du Fonds social européen. Elles disposeraient des moyens d'information et d'étude du comité de l'emploi et de la commission européenne.

3 - De nouveaux droits et pouvoirs des travailleurs dans les entreprises et les services :

Pour en finir avec l'arbitraire patronal et l'irresponsabilité sociale des entreprises, il faut construire, dans chaque territoire, une maîtrise populaire, personnelle et

collective, des évolutions de l'emploi et des qualifications.

- Une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences très démocratisée : Elle serait étendue à toutes les entreprises, chaque établissement et jusqu'aux réseaux des groupes, aux prospectives et engagements en matière d'emploi et de formation dans les bassins, les régions, comme à l'échelle de chaque pays et de l'ensemble de l'Union.

- La sécurisation des parcours professionnels :

Il s'agirait d'aller vers une définition commune des licenciements pour motif économique limitée à quatre situations :

Difficultés économiques insurmontables par tout autre moyen que les suppressions d'emploi ; mutations technologiques ; cessation d'activité ; réorganisation. Pour les comités d'entreprises, un véritable pouvoir de veto suspensif et de contre-propositions visant, notamment, la baisse des coûts autres que salariaux. Les conflits d'options seraient arbitrés par des instances créées à cet effet. Serait aussi instituée une sécurité de reclassement choisi en cas de suppression d'emploi. Elle permettrait à chaque salarié concerné de

bénéficier des dispositions actuelles du congé de reclassement sur une durée rallongée et avec une rémunération améliorée. De même serait étendu le re-développement des bassins touchés par les licenciements.

Enfin, il s'agirait d'établir une responsabilité sociale et territoriale des entreprises et de leurs groupements nouveaux, des bassins d'emploi aux plans nationaux et européen : harmonisation par le haut et modulation des prélèvements obligatoires sur les entreprises incitative à l'emploi et à l'essor des qualifications ; contrôle des fonds publics attribués ; coopérations pour mobilité d'emploi et de formation, coopérations entre et avec les PME ; mesures radicales contre les délocalisations sans compensations. ■

II. Contre l'Europe libérale, une véritable Europe sociale

1 - Il faut d'autres objectifs qu'un «marché intérieur où la concurrence est libre et non faussée», et qu'une seule compétitivité reposant sur la flexibilité à la baisse du coût du travail et des «charges» sociales, fondée sur la déflation salariale et la domination du *workfare*, c'est à dire l'obligation aux chômeurs d'accepter n'importe quel emplois.

On ne peut continuer à séparer, d'un côté les lois économiques présentées comme inéluctables notamment celles de la concurrence effrénée, et d'un autre côté, le social considéré comme un résidu. Il faut une grande ambition pour l'Europe ; il s'agirait non pas de régresser par rapport à l'ancien modèle social européen, mais de progresser. Ainsi nous proposons un système européen de sécurité d'emploi ou de formation.

2 - Une charte des droits fondamentaux de l'Union devrait constituer une impulsion pour une harmonisation et un développement par le haut des droits sociaux et non une régression par rapport aux législations les plus avancées. Cela concernerait :

- Une durée légale du travail afin de ne pas tendre à appliquer partout la durée moyenne du travail de 48 heures dans beaucoup de pays.
- Le développement des services publics de l'emploi (formation, reclassement) et non pas un droit restrictif à l'accès à un service de placement. Le droit formel à obtenir un emploi, choisi, correctement rémunéré.
- La fixation d'un salaire minimum afin d'empêcher la concurrence destructrice et la fuite en avant dans la baisse des coûts salariaux. Un salaire minimum pour chaque Etat de l'Union européenne.
- Une autre conception de l'efficacité s'appuyant sur le développement de la formation, de la qualification, de l'implication des salariés à partir du déve-

loppement des ressources humaines, indispensables à la promotion de la recherche et des nouvelles technologies.

- Une véritable égalité hommes-femmes, en matière de formation initiale (abolition de la division sexuelle des filières scolaires et universitaires), continue, d'accès à l'emploi, de développement des salaires et de la promotion des femmes, pour une réelle conciliation vie professionnelle – vie familiale impliquant aussi les hommes.

- Une nouvelle politique familiale en



Europe réaffirmant l'importance des dispositifs démographiques permettrait d'augmenter la population active (réellement employée) et d'assurer le financement de la protection sociale et notamment des retraites. La contribution des femmes à l'augmentation de la population active est décisive.

On peut encore largement augmenter le taux d'activité des femmes en le rapprochant de celui des hommes, ce qui impliquera une augmentation de l'offre de formules de garde des enfants.

- Un droit effectif à la sécurité sociale. Une protection sociale développée et rénovée, une harmonisation vers le haut et non une régression. Il faut créer des compétences nouvelles pour un essor des droits sociaux partout dans l'Union

Européenne, et non simplement renvoyer aux législations et pratiques nationales ou au droit de l'Union. Le droit à la sécurité sociale c'est aussi un droit d'obtenir des moyens convenables d'existence si on est dans l'incapacité de travailler, un droit à un revenu minimum.

- Le droit effectif à la retraite doit être reconnu avec des conditions dignes de remplacement du salaire par la retraite. Une action conjointe de tous les salariés et retraités dans l'UE, en relation avec la CES, le Comité de protection sociale, le

Comité économique et social... pourrait permettre de revendiquer partout le principe de la retraite par répartition, au lieu des montages incertains et dangereux des fonds de pension.

- Pour la santé il faut sortir du seul droit d'accéder à la prévention et aux soins médicaux mais, au contraire, garantir effectivement un niveau élevé de la santé, travailler ensemble à des convergences de progrès des systèmes de santé, sortir des réformes régressives pour des réformes permettant de développer l'efficacité sociale des systèmes de santé.

Il faut refuser les dispositions du traité de Lisbonne qui organisent des démantèlements et des destructions des services publics, notamment les services publics de santé ou les hôpitaux publics, ou encore l'Université.

L'impulsion pour un niveau élevé de la santé partout en Europe imposerait d'aller au-delà des législations et pratiques nationales, très en retard dans beaucoup de pays.

Le Comité de protection sociale européen devrait pouvoir impulser effectivement des convergences de progrès, il devrait être rapproché des mouvements sociaux et des élus. Le Comité économique et social devrait être branché effectivement sur les forces sociales, les élus, les citoyens en Europe. ■

1 - Pour un salaire minimum européen

L'exigence d'un salaire minimum européen progresse fortement. De nombreux Etats demeurent dépourvus de minimum légal : Allemagne, Autriche, Chypre, Finlande, Italie, mais aussi Danemark et Suède, dont ultra et sociaux-libéraux vantent le modèle de « flexicurité ». Cependant, d'énormes disparités existent entre les Etats, membres de l'Union européenne, dotés d'un minimum légal : de 1570 euros au Luxembourg à 92 euros en Bulgarie, soit un écart de 1 à 17. Toutes les forces de gauches sont interpellées en Europe, comme en atteste le fait que le PSD, en Allemagne, se soit récemment rallié à un salaire minimum. Le PSE, dans son manifeste, propose « un accord européen sur les salaires (...) prévoyant l'établissement d'un salaire minimum décent pour tous les états membres ». L'intention est louable, mais elle ne comporte aucune indication

chiffrée. Et pour cause, elle ne s'accompagne d'aucune mise en cause des dogmes anti-sociaux de la BCE, de l'exigence de « concurrence libre et non faussée » sur tous les marchés, dont celui du travail, et des pratiques d'exonération des cotisations sociales patronales poussant à la baisse du coût salarial de l'emploi. Elle laisse donc entrevoir la visée d'un très bas niveau de minimum légal européen.

Dans la plate-forme pour l'élection européenne du 7 juin, au contraire, le Parti de la gauche européenne (PGE), qui rassemble des partis communistes comme le PCF et d'autres formations se réclamant de la transformation sociale, se prononce pour la mise en place d'un « salaire minimum européen égal à au moins 60% du salaire moyen national ». Cela équivaldrait, pour la France, à 1600 euros bruts, au lieu de 1350 euros actuellement.

On ne peut prétendre, comme le N. P. A. en France, vouloir changer la répartition des richesses, sans chercher, à changer leur production (en s'attaquant notamment à d'autres coûts que les « coûts salariaux ») tout particulièrement les coûts financiers. Il faut impérativement traiter la question de leur financement (autres critères du crédit et des aides publiques) et sans la conquête de pouvoirs d'intervention des salariés sur les gestions, depuis les entreprises et les services publics jusqu'au niveau des Comités d'entreprises européens, bien au-delà de simples droits d'information et de consultation. Une augmentation générale des salaires serait fondée sur la garantie et le relèvement du salaire minimum, avec des Conférences annuelles sur les salaires et le pouvoir d'achat aux plans régional, national et européen... ■

Estimation du coût de l'augmentation du SMIC à 1600 euros, et des plus bas salaires : de 60 à 80 milliards d'euros

Prélèvements financiers sur les entreprises en 2007 (dividendes et intérêts) : 314,7 milliards d'euros

2 - Retraites : promouvoir la répartition contre la capitalisation

Si les politiques sociales de l'Union Européenne restent l'affaire de chaque État membre, des pressions considérables sont exercées pour mettre en place des fonds de pensions, fondés sur la capitalisation, c'est-à-dire des placements en actions, à partir des marchés boursiers. Les luttes, comme la CES, réclament des moyens pour sauver le système par répartition.

Une crise des ressources

Les pays où dominent les fonds de pensions sont particulièrement touchés, notamment le Royaume-Uni et les Pays-Bas. Dans ces deux pays le régime basique est faible, les fonds de pensions

liés à la bourse ont vu leur rendement s'effondrer. Les retraités voient leur pension fortement réduite.

Pour tenter de dégager des ressources nouvelles pour financer les retraites, les compagnies bancaires ou assurancielles qui gèrent les fonds de pensions cherchent à relever le taux de profit des entreprises dans lesquelles elles ont des actions. Les licenciements massifs actuels dans certains secteurs ne sont pas que la conséquence de baisses d'activité mais aussi un moyen d'ajustement pour maintenir ou relever les dividendes. Chacun peut mesurer la malfaisance des fonds de pensions : baisse du pouvoir d'achat des retraités, aggravation des

licenciements, effets négatifs sur la consommation et sur l'emploi.

Au Royaume-Uni, à l'origine, le régime par capitalisation était à prestations définies : par année de cotisation, les salariés avaient des garanties de ressources pour leur retraite en fonction de la durée de présence dans l'entreprise. Mais les années Thatcher ont modifié profondément la donne en supprimant le système des prestations définies.

Au Pays-Bas, où les fonds sont gérés avec les syndicats de salariés et de retraités, le régime a été profitable pendant un temps. Aujourd'hui la situation pousse à des révisions profondes. La crise démontre la nocivité de cette

conception individualiste, capitaliste et aléatoire de la retraite. L'exigence de rendement financier, par les gestionnaires de ces fonds, conduit à l'aggravation des conditions de travail des salariés et agit contre l'emploi.

Consolider hardiment la répartition

L'allongement de la durée de vie est un prétexte pour exiger, dans tous les Pays de l'Union Européenne, la modification des paramètres servant au calcul des retraites afin de réduire les pensions versées. Partout sont mises en place des mesures pour allonger la durée de cotisations requise, désindexer l'augmentation des pensions des salaires pour l'aligner sur l'indice des prix à la

consommation, reporter l'âge légal de départ à la retraite à 65 ou 67 ans et des projets évoquent même 70 ans ! Les instances européennes prétendent même que la capitalisation serait plus soutenable que la capitalisation ! La crise financière a fait éclater au grand jour ce que valent de telles affirmations ! Il faut faire monter des alternatives radicales pour dynamiser et financer les retraites par répartition.

L'enjeu de la défense et de la promotion des retraites par répartition en Europe est fondamental, en lien avec les luttes des salariés et des retraités dans l'UE. Un moratoire est nécessaire sur tous les processus de déréglementation et de casse des emplois en cours. Les défis

démographiques, économiques, sociaux et financiers doivent être affrontés.

Une réforme radicale visant à accroître les financements est incontournable. En France les économistes du PCF ont proposé une réforme de la cotisation patronale, son taux serait modulé en fonction du rapport entre les salaires versés et la valeur ajoutée globale (produits financiers inclus) de chaque entreprise, ce qui inciterait à l'essor de l'emploi, des qualifications avec la formation, des salaires, contre les placements financiers et le chômage. En outre nous proposons une mise à contribution des produits financiers des sociétés et des banques. ■

3 - Quelle construction pour améliorer la santé des européens ?

Le modèle social européen fait de la santé un droit fondamental pour tous les citoyens, basé sur la solidarité. Mais qu'en est-il de l'harmonisation des systèmes sociaux vers le haut, de la réelle modernisation des systèmes de santé ?

Les hôpitaux publics malmenés :

Les politiques de réductions des capacités hospitalières, de privatisation et de mise en place de tarification commerciale à l'activité se généralisent en Europe.

Ainsi en 10 ans, la chirurgie hospitalière publique française est passée de 60 à 35 % au profit du privé, et certains ne veulent y maintenir que les 20 % des activités non rentables.

Les directives conformes à la Stratégie de Lisbonne visent à permettre la soumission du système aux lois du marché libéral, avec des entreprises de la santé appliquant la législation sociale du pays d'origine (directive Bolkestein) du salarié pour faciliter le dumping social. Ainsi, la Générale de Santé qui gère 147 cliniques en France, dépendant de capitaux italiens, tout en pillant la Sécurité Sociale française, pourrait délo-

caliser son siège en Pologne et profiter sur tous les tableaux !

La régression de la santé publique :

En matière de promotion de la santé, de prévention et d'éducation à la santé, on aurait pu imaginer que l'expérience des pays scandinaves se serait propagée dans l'ensemble de la Communauté. Il n'en a rien été. En France la médecine du travail régresse, en même temps que les inégalités sociales de santé se creusent. L'action des PMI est remise en cause, la médecine scolaire est sinistrée.

L'accès aux soins est réduite :

Augmentation des tickets modérateurs et des forfaits hospitaliers, instauration des franchises médicales, augmentation des cotisations personnelles et des tarifs des mutuelles : tout concourt à une augmentation des charges supportées par le malade qui ont plus que doublé en 5 ans et au renoncement aux soins.

Le code européen des mutuelles, qui s'applique maintenant dans notre pays, aboutit à des concentrations de mutuelles, à la fermeture de leurs services médico-sociaux, à la démutualisation et, demain, à leur absorption par les compagnies d'assurance privées.

Roselyne Bachelot déclare imprégner « la politique de santé française d'une couleur européenne », mais sa loi « Hôpital, Patient, Santé, Territoire », vise l'intégration de la santé à la mondialisation libérale.

Les luttes en France pour défendre la sécurité sociale, l'hôpital public, les services publics et l'accès de tous à la santé, ne sont pas un phénomène isolé en Europe. Leur convergence et le développement des mobilisations sont indispensables. ■

Une politique de santé alternative en Europe comme en France, exigerait :

- A l'hôpital, de substituer à la logique marchande la logique de la personne, avec de nouveaux droits pour les malades,
- D'accroître les résultats des indicateurs de santé et d'en élaborer de nouveaux, visant la prévention, la lutte contre la pollution, contre les inégalités de santé,
- Un Droit explicite à la sécurité sociale solidaire doit être reconnu, ce qui implique un développement du financement,
- La création d'un pôle public européen du médicament.

4 - Quelle Union européenne pour l'Université et la Recherche ?

Les accords de Bologne (1999) et de Lisbonne (2000) appliquent en Europe l'Accord général sur le Commerce des services (AGCS), qui prévoit la libéralisation totale de l'enseignement supérieur et de la recherche pour 2010. L'harmonisation européenne, censée faciliter les coopérations, sert en fait la mise en concurrence des territoires, des établissements et des individus. L'absence de consultation de la communauté universitaire dans l'élaboration des réformes européennes est une manifestation de l'autoritarisme qui caractérise ces politiques.

Quatre défis sont à relever pour une nouvelle civilisation.

Premier défi : le besoin de coopérations internationales. Le partage des connaissances est de plus en plus nécessaire. L'Europe doit promouvoir des coopérations libres entre établissements, en son sein et hors de ses frontières.

Deuxième défi : de la massification inégalitaire à la démocratisation. L'UE affiche l'objectif d'augmenter le niveau de formation (50% d'une génération à la licence). Mais dans le même temps, l'individualisation des parcours tend à abaisser le niveau de qualification pour une grande masse d'étudiants et les possibilités de reconnaissance de la formation par l'employeur (suppression du DEUG, menaces sur le DUT ou le BTS, sortie plus précoce pour de nombreux étudiants). Au sein du service public d'éducation et de formation tout au long de la vie, un service public de l'enseignement supérieur et de la recherche doit garantir à chaque étudiant les moyens de sa réussite personnelle, dans l'intérêt de la société dans son ensemble : autonomie économique par l'attribution d'une allocation d'études généralisée et par un système de bourses, droit effectif à la reconnaissance des acquis et à l'insertion professionnelle et sociale.

Troisième défi : libérer l'enseignement et la recherche des pressions financières réactionnaires. Les luttes en cours portent de fortes exigences démocratiques. La liberté de l'enseignement et de la recherche nécessite un système pluraliste, une gestion démocratique des établissements (nouveaux pouvoirs pour les travailleurs et les usagers) et un financement public obéissant à des critères rigoureux d'efficacité sociale.

Quatrième défi : le rôle des savoirs dans l'économie et la vie sociale. Les entreprises doivent participer au financement de la recherche par le biais de prélèvements assis sur une nouvelle croissance de la valeur ajoutée. La création de pôles publics industriels (nationaux ou européens) offrirait des espaces nouveaux pour la recherche. Une formation initiale et continue ambitieuse doit donner aux salariés les moyens de participer aux décisions dans les entreprises. ■

5 - Pour la promotion des Droits des femmes

Les textes européens comme la façon dont se construit l'Union européenne sont souvent contraires aux droits des femmes.

Certes, certains textes évoquent l'égalité femmes-hommes concernant l'emploi et la rémunération. D'autres sont régressifs eu égard aux droits des femmes, avec l'idée de « droit à la vie », contenue dans le TCE, sans référence au droit des femmes à disposer librement de leur corps, s'alignant ainsi sur l'expression phare de tous les opposants déclarés à l'IVG comme en Pologne, au Portugal, à Malte ou en Irlande. Cela constitue une porte ouverte à la remise en cause du droit à l'IVG, qu'il faut au contraire faire avancer partout.

La conciliation vie familiale-vie professionnelle ne semble reposer que sur les mères, à partir de l'incitation à se retirer du marché du travail.

Les femmes sont en première ligne du temps partiel subi. Les bas salaires sont le plus souvent féminins.

Des pistes alternatives. Pour que les femmes se mettent en mouvement pour

une autre Europe avec de nouveaux droits pour les femmes afin de sortir des dominations et exploitations.

- Pour une véritable égalité hommes femmes. En matière de formation initiale (abolition de la division sexuelle des filières scolaires et universitaires). Un véritable accès reconnu et garanti à la formation continue, pour une mobilité voulue et de promotion.

Pour un véritable accès à l'emploi de qualité, en bannissant les discriminations dans les emplois. Pour une véritable égalité et un développement des salaires : à travail égal salaire égal, avec un contrôle et des sanctions systématiques en cas de non respect.

- Pour viser la promotion des femmes et leur qualification reconnue à partir d'une revalorisation de leurs salaires et d'un accès aux postes de responsabilités.

- Pour une réelle conciliation vie professionnelle – vie familiale impliquant aussi les hommes. Ce qui exige un développement des formules de garde, un aménagement et une réduction du temps de travail.

- Pour une nouvelle politique familiale en Europe réaffirmant l'importance des dispositifs démographiques, permettant notamment d'augmenter la population active (réellement employée).

Ceci exige une sécurisation et un développement de l'emploi et de la formation rémunérés dignement avec une continuité de droits et revenus relevés. Le financement de la protection sociale et notamment des retraites à revaloriser, doit être accru. Il faut sortir des réformes libérales qui cassent les retraites et lancent dans des aventures spéculatives contre les droits des retraités(es). L'augmentation du taux d'activité des femmes impliquerait une augmentation de l'offre accessible aux familles de formules de garde des enfants. A ce sujet, on pourrait généraliser certaines expériences des pays de l'Europe du Nord.

- Pour un droit explicite et effectif à la protection sociale, à la santé, contre les difficultés spécifiques des familles monoparentales. ■

III. Une expansion radicale des services publics et d'Intérêt général Européens

1 - Contre le dogme de la concurrence : des services publics émancipés de la rentabilité.

Une alternative est urgente en Europe pour les services et entreprises publics.

Certes, le « non » au référendum en France et aux Pays bas, ainsi que la montée des luttes pour les services publics ont obligé les rédacteurs du traité de Lisbonne, non encore adopté, à prendre des précautions nouvelles.

Un protocole annexé, de même valeur que le traité, reconnaît « *le large pouvoir discrétionnaire des autorités nationales, régionales et locales pour fournir, faire exécuter et organiser les services d'intérêt économique général d'une manière qui réponde autant que possible aux besoins des utilisateurs* ».

Mais en réalité, le traité de Lisbonne ne fait qu'ajuster le même tir. Il maintient l'exigence de « *concurrence non faussée* », de libre prestation de service et de libre établissement (logique Bolkestein) et ajoute (article 129 du traité consolidé sur l'Union) que les Etats membres agissent « *dans le respect du principe d'une économie de marché ouverte où la concurrence est libre* ».

Il consacre les notions de « *service d'intérêt général* » (SIG) et de « *service d'intérêt économique général* » (SIEG), ouverts aux privés au détriment de celle de service public pris en charge par la puissance publique ou par des entreprises publiques fonctionnant selon une autre logique de gestion que la rentabilité financière.

Ces notions mettent en cause l'idée même de service public et non privé. Elles traitent ce qui relève de l'intérêt général comme des exceptions au marché, la concurrence pour le profit étant la règle. Ces missions, dites d'intérêt général, peuvent être assumées par des entreprises privées ou privatisées avec un cahier des charges limitatif

nommé « servitudes » (article 93 du projet de traité consolidé sur l'Union) compensées par des subventions. On sait que ce cahier des charges se transforme en peau de chagrin dès qu'il se trouve confronté aux exigences de renta-



bilité financière des capitaux privés. Et la Commission européenne persiste à vouloir libéraliser les SSIG, (*services sociaux d'intérêt général*) les considérant en général comme des « *activités économiques* » au sens des articles 43 et 49 des traités CE.

De plus, le « *principe du pays d'origine* » a été réintroduit subrepticement par une proposition de règlement du 27 juin 2008 relatif au « *statut de la société privée européenne* » élargi aux « *sociétés et groupes de plus grandes dimensions* ».

C'est tout ce que le « non » de gauche avait rejeté en 2005

Cependant, avec l'exacerbation de la

crise systémique, les Etats membres de l'Union ont été conduits à transgresser les règles communautaires de restriction des dépenses publiques (pacte de stabilité, aides publiques..). Cela indique le besoin impérieux de nouvelles règles fondamentales tandis que les dirigeants européens tentent au contraire de les conforter.

Développer les services publics en coopération

Tout de suite, il faut décréter un moratoire sur toutes les suppressions d'emplois publics, ainsi que sur toutes les déréglementations engagées, (santé, énergie, transports, courrier...).

Cela doit permettre une évaluation générale des processus de libéralisation en cours des besoins sociaux et culturels des populations, en regard des enjeux d'efficacité sociale et, aussi, des valeurs de progrès affichés par l'Union.

Tout de suite, il faut décider de rompre avec le pacte de stabilité afin d'engager, en France et en Europe, une nouvelle grande expansion des services publics. Cela exige, en France, d'en finir avec la croissance zéro des dépenses publiques. En lien avec cela il faut qu'en Europe, soit mise en cause la règle d'interdiction faite à la BCE et aux banques centrales nationales d'accorder des découverts aux Etats et d'acquiescer directement des obligations d'Etat (article 123 du traité consolidé sur le fonctionnement de l'Union). Ainsi, les Etats pourraient émettre, sans appel au marché financier, des emprunts obligatoirement affectés, sous le contrôle des salariés et des usagers des services publics, à un essor efficace de ces services en coopération.

A partir de la réponse aux urgences, il faut viser une tout autre ambition pour l'Union européenne.

Pour cela, il faut organiser des coopérations ambitieuses entre services publics, multiples et intimes, afin de développer les biens communs publics de l'humanité. L'idée de service public ne doit plus servir à caractériser des «*exceptions au marché*», mais des institutions modernes et coopérantes permettant, au contraire, de commencer à dépasser sa domination.

Avec une nouvelle expansion des institutions publiques et sociales, les services non marchands (hôpitaux, écoles...), loin d'être sous la pression de la marchandisation et de la privatisation, devraient fonctionner dans un but d'efficacité sociétale.

C'est à dire avec non seulement des principes d'égalité d'accès et de péréquation, mais aussi une transformation fondamentale permettant de sortir de toutes les inégalités effectives exacerbées et visant les besoins d'épanouissement

de chaque personnalité. Cela requiert la pleine participation de leurs salariés et de leurs usagers à la définition, la réalisation et l'évaluation des missions.

C'est dans ce but que toutes les «*agences*» créées devraient être réformées et réintroduites dans le champ des services publics ainsi conçus.

Ceux-ci seraient connectés, jusqu'au niveau européen, dans de vastes réseaux non marchands, voués au développement de chaque personne, là même où elle entend vivre avec les siens, grâce au partage des savoirs, des compétences, des coûts et de l'utilisation des recherches et des équipements.

Au-delà des missions traditionnelles de service public à revivifier, les services marchands (électricité, gaz, transports...) seraient adossés à *des entreprises publiques* articulées au service public, territorial et d'Etat, assumant une nouvelle mission d'intérêt commun de

sécurisation et de promotion de l'emploi et de la formation, de la recherche. Leur gestion, démocratisée, les conduirait à coopérer en Europe pour assurer une responsabilité sociale, territoriale et environnementale avec de nouveaux critères de décision et l'intervention des salariés et des usagers jusque dans leurs choix les plus stratégiques. Un nouveau type de financement leur permettrait de s'émanciper du marché financier grâce à l'accès à un crédit bancaire privilégié et sélectif épaulant leur mission de sécurisation de l'emploi. Elles constitueraient des réseaux européens non capitalistes pour le partage des coûts et résultats des recherches, l'essor des qualifications, des co-productions nouvelles développant et modernisant les filières industrielles et de services. Elles entraîneraient ainsi le secteur privé vers de nouvelles coopérations et des choix d'efficacité. ■

2 - Contre les choix de restrictions et la RGPP Développer les dépenses publiques d'intérêt social

La révision générale des politiques publiques (RGPP) se présente comme un dispositif de rationalisation de la dépense publique visant à accroître l'efficacité des services publics : «*faire mieux avec moins*». En fait, elle constitue la déclinaison pour la France des voies et moyens pour rationner cette dépense avec l'engagement d'un retour à l'équilibre des finances publiques en 2012, découlant du pacte de stabilité européen révisé.

Il s'agit, avec une programmation budgétaire triennale, d'organiser une réduction systématique des emplois publics présentée comme «*une conséquence et un moyen*» des efforts consentis pour faire reculer la part des prélèvements publics et sociaux dans les richesses produites. Celle-ci, assure-t-on, serait devenue le principal handicap pour la compétitivité des entreprises et, donc, pour l'emploi privé. C'est ainsi que, pour 2009, en France, plus de 30 000 emplois publics sont supprimés par



application de la règle dite du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant en retraite.

En réalité, il s'agit de favoriser une progression sensible de la part des prélèvements financiers sur les richesses produites et, comme le préconise le traité de Lisbonne, de substituer aux services publics, et à leurs emplois sous statut, les services dits d'intérêts généraux où peuvent aussi intervenir des prestataires privés avec des critères de rentabilité financière.

La réorientation des choix européens en ce domaine comme dans la plupart des autres d'ailleurs, exige un changement profond. Cela ne peut être que le fruit d'un mixage entre rôle de nos représentants dans l'UE et luttes concrètes sur le terrain à partir du vécu et des aspirations montantes dans chacun des pays de l'Union européenne et leur coopération en Europe.

La bataille menée contre la RGPP en France, les actions engagées pour la défense des emplois publics, pour les droits des fonctionnaires, le développement d'initiatives multiples (nouveaux services publics financiers, d'aides à la personne, retour dans la sphère publique de l'énergie, des transports, la poste, et les télécommunications), en portant l'exigence de nouveaux critères d'efficacité sociétale et de nouveaux droits et pouvoirs de contrôle pour les salariés, les usagers, les populations et les élus, serait considérablement renforcée et prolongée. ■

3 - Pour une Europe vraiment écologique avec l'action coordonnée de nouveaux services publics

1. Les prétendues alternatives engagées par la droite, limites et contradictions

La droite prétend avoir engagé une réorientation de la construction européenne en matière d'écologie. Avec le « paquet climat », les 27 se sont mis d'accord sur des objectifs, clamés comme ambitieux, particulièrement sur le réchauffement climatique (CO₂, gaz à effet de serre - les GES) ou les pollutions chimiques (Reach).

En réalité, ils sont très limités. Par exemple, le paquet climat annonce -20% d'émissions de GES, ce n'est qu'un léger freinage du CO₂ supplémentaire envoyé dans l'atmosphère (-1,8 % par an) : le stock continuera à augmenter.

La politique écologique engagée aggrave les inégalités sociales et la désresponsabilisation écologique des grands groupes via ses deux outils principaux : des taxes nouvelles et la création d'un marché - financier- des « droits à polluer ».

Les vraies décisions prises contredisent les objectifs affichés : l'interdiction de l'amiante annoncée par le règlement Reach débouche sur des dérogations en faveur de l'amiante...

2. Le débat d'alternative à gauche

De vrais objectifs écologiques sont contradictoires avec les objectifs économiques généraux de l'UE (concurrence libre et non faussée, réduction des dépenses publiques...).

Ajouter des critères écologiques à la même construction, sans toucher aux moyens financiers et aux gestions des entreprises, pousse les multinationales à reporter des pollutions dans des pays hors Union européenne (Sud, Est), via les délocalisations avec l'appui de la Banque centrale européenne.

Certains proposent des taxations supplémentaires. Dignes illusoire d'une

logique maintenue, celles-ci ne font pas le poids. D'autres reprennent le mot d'ordre d'une écologie à fiscalité constante pour allier exonérations de cotisations sociales et taxations écologiques. On ne peut attaquer ainsi le social pour prétendre faire de l'écologie. De la même façon, le pacte de stabilité doit être dénoncé. La cause écologique a besoin de beaucoup plus de dépenses publiques !



Les députés GUE/NGL au Forum social de Bamako

Mais surtout, au-delà de nécessaires dissuasions, de limitations et de certaines taxations, il y a urgence à réorienter le système productif lui-même.

3. Nos propositions

L'enjeu essentiel est de produire autrement. Cela nécessite beaucoup de recherches, beaucoup d'investissements nouveaux et une réorientation des emplois. N'opposons pas emploi et écologie, alors que c'est le cancer financier qui doit reculer.

- Pour ces dépenses et pour maîtriser leur orientation il est absolument nécessaire d'impliquer le crédit. Il le faut sélectif en faveur des recherches et des investissements qui développent l'emploi et favorables à l'écologie : plus l'économie de matières, de moyens matériels et de capitaux est importante, plus le taux d'intérêt serait abaissé, avec l'appui de la BCE et le suivi par les salariés et les citoyens.

- L'Europe doit affirmer que le service public a pour vocation de prendre en charge les biens communs, donc l'environnement. Des filières clés (énergie, transport, alimentation) doivent être publiques et faire l'objet de grandes coopérations européennes sur projets et infrastructures. Nous proposons de développer les coopérations entre entreprises, avec l'appui des services publics ; par exemple pour le transport : entre

ferroviaire, maritime et routier, au lieu de la concurrence destructrice.

- Enfin, on pourrait introduire des clauses sociales ou environnementales dans les échanges extérieurs, mais avec une action positive pour ne pas exclure des pays du Sud. Une politique de promotion de normes sociales et environnementales hardies avec nos pays partenaires, du Sud ou de l'Est, pourrait se faire par un crédit aux investissements à taux d'autant plus

abaissé que ces normes sont respectées, jusqu'au PTZ (prêt à taux zéro). Au contraire, il y aurait pénalisation très forte des autres investissements à l'étranger, avec des taux dissuasifs contre les délocalisations. La bonification de ce crédit serait financée notamment par le produit de taxes douanières sur les produits ne respectant pas de telles normes.

4. Des élus pour intervenir et conforter les mobilisations sociales

Au Parlement européen, la pression pour une appropriation sociale et écologique des moyens financiers, notamment bancaires, doit se renforcer. Les élus communistes et du Front de gauche s'emploieront à faire le lien entre objectifs, moyens et pouvoir. C'est décisif pour rapprocher mouvement social des travailleurs, mouvement altermondialiste et exigences citoyennes écologiques. ■

Troisième partie :

Les moyens financiers et les critères d'utilisation

I. Un autre crédit et une autre création monétaire pour la croissance réelle, l'emploi, la formation, les services publics

La monnaie est au carrefour des causes de la crise, comme des moyens de la combattre.

• *Défis de la crise systémique au plan de la monnaie et du crédit dans l'UE.*

Le pouvoir des banques de créer de la monnaie a été mis au service de la rentabilité financière. Résultat, les taux de profit des multinationales et des détenteurs de patrimoines financiers ont remonté ; l'emploi s'est précarisé : les salaires ont stagné ; les inégalités ont augmenté. Et le déchaînement de la spéculation financière, a débouché sur des crises de plus en plus graves, jusqu'à celle qui provoque aujourd'hui la première récession mondiale depuis les années trente et relance le chômage massif.

Ces tendances ont été aggravées dans l'Union Européenne par l'instauration d'une monnaie unique destinée à rivaliser avec le dollar dans l'attraction des capitaux mais aussi pour leurs exportations. Cela passe par une Banque Centrale Européenne, ayant une mission primordiale contre l'inflation, pour un euro fort, et non pour la croissance réelle et l'emploi. La zone euro connaît des tensions, graves, avec la montée des taux d'intérêt des emprunts publics de plusieurs pays et la pression à la baisse des salaires. Face à la crise, on convient qu'il faut renforcer la surveillance exercée sur les activités des banques, des assurances, des fonds de placement, des agences de notation et d'agir contre les paradis fiscaux. Mais ni les gouvernements, ni les banques centrales ne font mine de s'attaquer à la source même du « cancer financier » : l'alimentation qui lui est apportée par le crédit bancaire favorise les placements les plus rentables.

Refinancer massivement les banques – comme le fait aujourd'hui la BCE – sans

rien faire pour changer les critères d'attribution de leurs crédits ne peut que créer les conditions d'un nouveau détournement des financements vers les placements spéculatifs.

Il n'y aura pas d'issue à la crise si des pouvoirs aussi importants que celui de créer de la monnaie et de choisir les projets à financer restent monopolisés par une petite caste toute dévouée aux capitaux financiers. Il faut de nouveaux pouvoirs des salariés et des citoyens, depuis l'entreprise jusqu'à l'organisation des relations monétaires internationales, en imposant aux banques de réserver leurs crédits aux projets porteurs d'un développement de l'emploi, de la formation, de la création de richesses réelles socialement utiles et protégeant l'environnement.

Les initiatives prises, dès les entreprises et les bassins d'emplois, pour imposer des alternatives aux plans de licenciement doivent trouver appui sur de nouveaux financements : au niveau régional avec des Fonds régionaux pour l'emploi et la formation, au niveau national avec l'influence exercée par un pôle financier public sur le comportement de l'ensemble du système bancaire et avec un rôle décisif du niveau européen pour la création monétaire et le refinancement des banques par la BCE.

• *Autres critères de refinancement des banques par la BCE et le système européen de Banques centrales.*

- La Banque européenne d'investissements (institution publique des États de l'Union) est sollicitée pour soutenir les PME européennes par des crédits bonifiés. Mais ses moyens d'action sont limités à des emprunts sur le marché financier. C'est la Banque centrale européenne qui doit contribuer à une tout autre relance par une politique monétaire sélective et non par un simple abais-

sement de ses taux d'intérêt.

- Si les banques développent des crédits favorables à l'emploi et au développement des territoires (par exemple des crédits bonifiés par des fonds régionaux pour l'emploi et la formation, ou des crédits soutenus par un pôle financier public national ou par la Banque européenne d'investissements), la BCE doit les soutenir. Elle doit refinancer les crédits pour les investissements réels, matériels et de recherche, avec des taux d'intérêt très abaissés, voire nuls ou négatifs (un taux négatif signifie qu'une partie des crédits ne serait pas remboursée), d'autant plus abaissés que sont programmés et vérifiés de bons emplois stables et de bonnes formations - En revanche, la BCE doit refuser de refinancer les crédits qui vont aux fonds de placement, aux fonds spéculatifs, aux placements financiers des multinationales et aux exportations de capitaux. Ou bien ce refinancement doit utiliser des taux dissuasifs.

Un usage sélectif des réserves obligatoires imposées aux banques peut les dissuader des placements financiers et inciter à l'emploi et la croissance réelle. Une redéfinition des réglementations des institutions financières (ratio prudentiel dit de « Bâle 2 » pour les banques, directive « Solvabilité 2 » des compagnies d'assurances) peut les inciter à privilégier, non pas les placements les plus rentables et risqués, mais ceux qui sont les plus efficaces socialement.

Chaque banque centrale nationale du système européen des banques centrales a la possibilité, comme la Banque de France avec ses succursales départementales, de connaître les conditions de financement des entreprises. Pour une politique de sortie de crise, visant à sécuriser l'emploi et la formation pour une croissance durable, en faisant avancer

des critères de gestion d'efficacité sociale et en faisant reculer la rentabilité capitaliste, l'action de la BCE et des banques centrales devrait opérer en concertation avec l'ensemble des acteurs parties prenantes : banques, chefs d'entreprises, administrations économiques comme l'INSEE et le ministère des Finances, mais aussi les élus locaux, les syndicats et les représentants des salariés dans les comités d'entreprises et dans les services publics.

Les luttes pour d'autres politiques bancaires à l'appui des propositions des salariés iront dans le sens d'une modification des traités pour réviser le statut et les objectifs de la BCE, et pour instaurer, afin de la contrôler, de nouveaux pouvoirs des élus (Parlement européen et nationaux) et des représentants du monde du travail, (depuis les comités d'entreprise jusqu'au Comité économique et social européen.

- *Autre création monétaire du plan européen au plan mondial pour une autre civilisation*

Les États et les collectivités locales aussi

ont besoin du soutien de la politique monétaire. La Federal Reserve des États-Unis et la Banque d'Angleterre sont sollicitées pour acquérir des titres de la dette publique, tandis que cela est interdit pour la BCE, au détriment des besoins d'expansion des services publics. Un Pacte européen de progrès social devrait remplacer le « pacte de stabilité ». Tandis que l'Eurosystème pourrait acquérir des titres de dette des États ou des collectivités territoriales, pour les services publics. La réorientation de la création monétaire et du crédit est ainsi inséparable d'une autre politique fiscale et budgétaire.

Une telle sélectivité du crédit, fondée sur les besoins de sécurisation de l'emploi et de progrès du modèle social favoriserait la solidarité entre les membres de la zone euro, et notamment avec les nouveaux membres de l'Union européenne, à l'opposé de la concurrence contre les salaires, la protection sociale, la fiscalité.

Enfin, cette transformation de l'Union européenne doit s'articuler à une autre

construction mondiale. Elle doit contribuer, avec les pays émergents, comme la Chine et les pays d'Amérique latine, à une refonte démocratique du FMI, émancipé de la domination des États-Unis. Cela concerne tout particulièrement le remplacement du dollar, comme monnaie universelle de fait, par une monnaie véritablement commune, dont l'embryon existe avec les Droits de Tirage spéciaux du FMI (droits de tirer des monnaies des pays participant recevant ces titres de tirage). Cela permettrait une création monétaire pour refinancer les crédits pour la croissance réelle, l'emploi et la formation, ainsi que pour les services publics, en allant en direction de Services et Biens communs publics de l'humanité.

L'UE est vraiment un échelon tout à fait stratégique pour de nouveaux pouvoirs en vue de mobiliser le crédit et la monnaie au service de la construction d'une nouvelle civilisation, du local au national et au mondial. ■

II. Fiscalité et dépenses publiques d'intérêt social

1 - Fiscalité : harmoniser dans l'UE contre le dumping, pour le progrès social

Engager le débat sur la fiscalité en Europe, c'est lancer la discussion sur l'harmonisation fiscale. Celle-ci est très unilatérale. Ainsi, une grande diversité de taux TVA existe dans l'Union, selon les États, sans que cela ne gêne la Commission européenne que seules semblent contrarier les demandes d'allègement. C'est que, payée à l'aveugle par le consommateur final, et non par les entreprises et les capitalistes, cette taxe est fiscalement « correcte », car rapportant gros sans toucher aux profits et gâchis financiers.

Par contre, s'agissant de l'impôt sur les sociétés ou de l'impôt sur le revenu des personnes, l'harmonisation relève du dumping fiscal, c'est-à-dire de la concurrence

entre pays européens reposant sur leurs abaissements des impôts. C'est ainsi qu'on cherche à favoriser la délocalisation dans les pays de l'Est européens. En France, toute imposition des plus-values financières serait supprimée en 2012, la suppression de la taxe professionnelle est proposée, le taux de l'impôt sur les sociétés ou encore celui de l'impôt sur le revenu serait abaissé.

Si on veut parler d'harmonisation fiscale, il faut s'accorder sur les objectifs généraux à fixer à la dépense publique et sur la nature des incitations publiques. Il s'agit de choisir le développement des services publics contre le soutien à la finance. Par son pacte de stabilité et la défiscalisation du capital et des profits

qu'engendre sa construction actuelle, l'Union Européenne recherche un transfert des prélèvements publics et sociaux sur la richesse créée vers les prélèvements financier contrecarrant leur forte progression. On s'efforce d'opérer des coupes sombres dans le fonctionnement des services publics avec abandons de missions et suppressions d'emplois, tandis que prospèrent les gâchis financiers...

Les grandes orientations d'une politique fiscale harmonieuse en Europe doivent s'incarner dans un engagement commun des États et de leurs représentants à la Commission, au Conseil et au Parlement européens, contre le secret fiscal et

bancaire et contre les délocalisations. Au lieu de la course au « moins disant fiscal », l'harmonisation européenne devrait poser le principe d'amendes et de modulations d'impôt fortement incitatives à l'essor de l'emploi et des qualifications, de normes écologiques, pour les entreprises et les contribuables fortunés implantés sur son territoire. Il

s'agit d'établir une taxe Tobin sur les mouvements financiers. Il conviendrait de pousser à des relèvements d'impôt sur les sociétés, dans la mesure où elles consacrent leurs profits à des placements financiers et des délocalisations à l'opposé de l'investissement réel avec l'emploi et la formation. En outre, les critères d'attribution des aides européennes au

développement devraient favoriser l'offre de services publics dans chaque Etat. L'Union européenne devrait inciter à rectifier dans chaque législation, les dispositifs permissifs pour les gâchis de la finance. A l'opposé d'un fédéralisme fiscal néo-libéral, il s'agirait d'aller vers une confédération poussant au progrès social en coopération. ■

2 - Contre le pacte dit de « stabilité », un pacte européen d'expansion des dépenses publiques d'efficacité sociale

Un vrai plan de combat contre la crise exige une politique sélective du crédit en faveur de l'emploi, de la formation, de la recherche, et un nouveau financement des services publics. Un défi que les plans, dits de relance, avancés aujourd'hui en France ou dans d'autres pays de l'UE s'avèrent incapables de relever. En grande partie parce qu'ils restent soumis aux logiques ⁽¹⁾ du Pacte de stabilité, voire qu'ils s'en revendiquent. Pourtant, le Pacte dit de stabilité actuel est facteur d'aggravation de la récession qui touche déjà l'Europe bien plus fortement que les autres parties de la planète (-4,6% selon les dernières estimations du FMI). Car il induit des politiques restrictives. Pour une raison simple, il a été pensé comme un accessoire de la politique de la BCE lui permettant d'encadrer les politiques européennes pour l'euro fort et le capital financier, au nom de la lutte contre tout dérapage des prix. Entendez : pour garantir que la progression des rentes des marchés financiers ne soit jamais entamée par des augmentations des salaires ou des dépenses publiques et sociales. Aujourd'hui, quand ils transgressent les règles du pacte de stabilité, pour cause d'écroulement de leurs recettes fiscales ou parce qu'ils doivent s'endetter pour financer de coûteux plans de sauvetage des banques, les dirigeants de l'UE continuent de clamer, que l'esprit du pacte est toujours

là. Ainsi le gouvernement français s'engage à revenir coûte que coûte à l'équilibre des finances publiques en 2014. Et, dans, l'immédiat, il maintient la suppression d'un emploi de fonction-

sorte de pacte européen à l'ordre du jour. Cela suppose l'abandon définitif du « Pacte de stabilité » au profit d'un Pacte pour une croissance efficace socialement. Cela concernerait un engage-

ment concerté des États européens dans un vaste effort de relance des dépenses publiques et sociales, obéissant à des critères favorisant l'emploi stable et correctement rémunéré, la recherche, la formation, l'éducation, la santé, la culture, à une protection effective coordonnée de l'environnement. Les investissements et emplois publics ainsi ciblés devraient pouvoir notamment bénéficier d'un financement sélectif de la BCE. Cela participerait à l'entrée dans un véritable âge démocratique de l'Union Européenne, en plaçant la BCE, comme l'attribution des fonds publics, sous le contrôle du parlement européen, des parlements nationaux, des élus, des représentants des salariés et des usagers des entreprises et des services publics. L'indispensable supervision des dépenses publiques en coopération, avec des critères d'efficacité sociale, pourrait ainsi servir vraiment la promotion du développement de l'activité et répondre aux défis sociaux ou environnementaux auxquels sont confrontées nos sociétés, notre civilisation. ■



naire sur deux partant à la retraite. Les gouvernements européens entendent en fait maintenir la pression contre les salaires et les dépenses sociales pour sauver les marchés financiers. Terrible impasse, car le cap maintenu sur la rigueur salariale et sociale ne va pas manquer, *in fine*, d'accroître la crise ou de la relancer après des rémissions provisoires.

Une solidarité financière et monétaire pour sortir des impasses actuelles par une nouvelle expansion Pour en sortir, il faut mettre d'urgence une tout autre

(1) Les règles chiffrées sont la limitation du déficit public à 3% et de l'endettement public à 60% du PIB.

Quatrième partie : Pour des avancées démocratiques des institutions et des pouvoirs dans l'UE

I. Contre le déficit démocratique des institutions européennes, une démocratisation, avec de nouveaux pouvoirs

Les institutions européennes sont caractérisées par une construction complexe, avec un important déficit de démocratie. Ce déficit persiste, malgré un certain nombre d'aménagements promis dans le traité de Lisbonne.

Dans ces institutions, on peut considérer quatre organes principaux : la Commission européenne, le Parlement européen, le Conseil de l'Union européenne, le Conseil européen.

La Commission européenne qui, avec d'énormes pouvoirs, a un rôle extrêmement important, voire le plus important, n'est pas une émanation parlementaire normale du Parlement européen. **Le Conseil européen** (qui réunit les chefs d'État et de gouvernement des pays de l'Union) propose le Président de la Commission et, avec lui, les membres de la Commission, un par État membre. La Commission est soumise comme collègue à un vote d'approbation du Parlement européen. Ce dernier peut aussi adopter une motion de censure de la Commission, à la majorité des deux tiers des voix exprimées et à la majorité des membres qui le composent. La Commission dirige un appareil d'environ 15 000 personnes, réparties en 23 Directions Générales.

« Gardienne des traités » européens, elle veille à leur application. Elle agit indépendamment des gouvernements des États membres.

Elle joue un rôle central dans le

processus législatif communautaire, avec un monopole d'initiative, c'est-à-dire du droit de proposer des lois européennes, pour de très larges domaines.

Elle veille à la mise en œuvre des règlements et directives ou lois européennes.

Sa défense farouche des principes des traités sur la concurrence la trouve toujours à l'avant-garde de l'orientation néolibérale de la construction européenne.

Le Parlement européen, élu au suffrage universel depuis 1979, participe au processus législatif, outre ses pouvoirs d'approbation et de censure de la Commission. Le pouvoir législatif dans certains domaines, quelque peu élargis dans le traité de Lisbonne, est partagé avec, donc, un pouvoir réduit de « co-décisions » avec **le Conseil de l'Union européenne**. Celui-ci réunit les ministres des États membres, selon qu'ils sont concernés par la matière traitée. Ce Conseil est présidé par rotation, tous les six mois, par un pays de l'Union et les droits de vote y dépendent des populations de chaque pays.

Mais dans un certain nombre de domaines, comme celui de la fiscalité, le Parlement européen n'a qu'un pouvoir consultatif.

Une fois adoptées, les règles européennes doivent être « transposées » en droit national. Et on estime qu'environ 75% des lois nationales en France sont des transpositions des règles européennes.

La Banque centrale européenne fait un rapport devant le parlement européen, mais ce dernier n'a pas de pouvoir sur elle.

Trois questions décisives pour une démocratisation profonde, à la différence des petites améliorations que l'on voudrait bien concéder dans ces domaines, devrait concerner :

- 1. La réduction des pouvoirs de la Commission et sa subordination aux pouvoirs élargis du Parlement européen,
- 2. L'élargissement des pouvoirs du Parlement,
- 3. Des pouvoirs nouveaux des Parlements nationaux en articulation avec le Parlement européen.

Sur les premier et deuxième points, il faudrait une suppression des monopôles d'initiative de la Commission, un rôle d'initiative du Parlement européen, des pouvoirs d'adoption des lois dans tous les domaines, son contrôle et sa sanction de la Commission à la majorité simple. En ce qui concerne les parlements nationaux, il ne suffirait pas, comme le propose le projet de traité de Lisbonne, d'un droit d'information dans certains domaines et d'un droit d'objection si la « subsidiarité » n'a pas été respectée, c'est-à-dire si on aurait pu agir seulement au plan national. Il faudrait de véritables navettes de co-décision, du moins pour une série de questions, dans une optique de confédération et non de fédération.

Par ailleurs, les parlements nationaux devraient débattre et décider de recommandations auprès du Conseil européen et auprès du Conseil de l'Union

européenne, ainsi que des orientations de ces derniers. En relation avec ces débats, les orientations et les politiques des institutions européennes devraient faire l'objet de compte-rendus réguliers obligatoires devant les citoyens des différentes populations, par le truchement des télévisions et des journaux nationaux.

Une autre question complètement négligée est celle de la relation avec des pouvoirs nouveaux d'intervention des

salariés et des usagers, des citoyens, des entreprises, des services publics, depuis les terrains locaux et nationaux. Avec une augmentation des droits et pouvoirs des comités d'entreprise européens, ainsi que de tous les comités d'entreprise ou encore des élus locaux, pour des informations et des propositions au niveau des institutions européennes et du Parlement européen, les droits du Comité économique et social européen et ceux du Comité des régions devraient

dépasser le rôle seulement consultatif actuel. Ils auraient des droits d'initiative pour des lois et directives, et des pouvoirs de co-décision, dans un certain nombre de domaines concernant les entreprises, les divers services publics et les localités.

Enfin, les actions et les relations au plan international des institutions européennes devraient faire l'objet d'informations transparentes, ainsi que de débats et contrôles nationaux systématiques. ■

II - Des pouvoirs nouveaux pour les salariés et les Comités de groupe européens

Caterpillar, Continental, Molex, automobile, aéronautique, banques, services publics...etc. Dans toutes ces luttes, les salariés européens mettent en avant l'exigence de pouvoirs nouveaux leur permettant d'intervenir dans tout ce qui fait la vie des entreprises. Cela concerne particulièrement les choix industriels, la gestion de l'emploi et des compétences, la formation, l'utilisation de l'argent et du crédit, la nature et la localisation des investissements, la formation, l'organisation et les conditions de travail.

• Des pouvoirs nouveaux de contre-propositions des salariés

Aujourd'hui des droits existent mais ce ne sont, dans la plupart des cas, que des droits consultatifs. Il s'agit aujourd'hui d'aller plus loin, de

s'engager dans une véritable démocratie économique et de passer de droits consultatifs à des véritables droits décisionnels dans la gestion des entreprises, notamment pour les problèmes liés à l'emploi.

C'est le sens des propositions alternatives que font les communistes. Plusieurs mesures peuvent être mises en œuvre immédiatement :

- Nouvelle définition du licenciement économique, en limitant celui-ci aux difficultés économiques qui n'ont pu être surmontées par la réduction des coûts autres que les coûts salariaux.
- l'interdiction des licenciements pour les entreprises qui distribuent des dividendes.
- Droit de veto suspensif des Comités d'entreprise pour toutes les suppressions d'emplois. Obligation faite aux

employeurs d'examen des contre-propositions des salariés. En cas de refus de l'employeur d'examen des contre-propositions, saisine d'une structure indépendante de type Conseils Prud'hommes ou instance émanant de conférences régionales ou nationales pour l'emploi.

- Moratoire sur tous les projets de transferts d'activités. Examen par les salariés et leurs représentants si ces transferts d'activités constituent ou non des délocalisations. Possibilités de faire des contre-propositions.
- Discussion en amont avec les salariés et leurs représentants : CE, CCE, Comité de groupe ; avec les élus de l'utilisation de tous les fonds publics : aides de l'Etat, régions, départements...etc. Suppression de toute aide aux groupes qui veulent supprimer des emplois et le remboursement des aides indûment perçues. ■



• Renforcer et étendre les comités de groupe européens

Les Comités d'entreprises européens (Cee) ont été créés par une directive de septembre 1994. Seulement 38% de groupes d'entreprises ont un Cee (828 sur 2.200 concernés).

Devenus des acteurs sociaux incontournables, les comités d'entreprise européens (Cee) ont besoins de droits et de pouvoirs renforcés et nouveaux. Face aux restructurations des multinationales, ils ont affirmé leur rôle dans la défense de l'emploi. Ils se heurtent à l'attitude de blocage du patronat européen et à ses monopoles de pouvoirs. Ainsi, le texte voté au Parlement européen en décembre 2008 fait apparaître le « considérant 22 » qui leur interdit de « *ralentir le processus décisionnel au sein des entre-*

prises ». Il s'agit de changer la donne. Ils doivent permettre d'avancer vers des solidarités internationales, avec des accords-cadre systématiques, sécurisant les salariés de l'ensemble des établissements d'un groupe, en interdisant par exemple des négociations locales si elles font jouer la concurrence sociale et salariale. Ils peuvent étendre leurs accords à l'Amérique du Nord, l'Amérique du Sud ou l'Asie, ou encore à la Méditerranée (Maghreb Turquie...). Ils pourraient être un outil de négociations transnationales dans les groupes, avec des droits qui toucheraient non seulement aux salaires et à l'emploi strictement dits, à la formation, mais aussi aux investissements, à l'utilisation des résultats, ainsi qu'à la circulation des capitaux, revenus et paie-

ments au sein et hors des groupes, y compris dans les paradis fiscaux et légaux, à commencer par l'Europe. A partir de droits d'information étendus, ils devraient disposer de pouvoirs suspensifs sur les décisions, comme les délocalisations ou les investissements afin de formuler des propositions alternatives, et d'un droit d'appel à un autre crédit à taux abaissés pour d'autres investissements, aux emplois et formations.

Au service d'une autre politique industrielle et de services, ils sont un complément décisif et indispensable de l'appropriation de pouvoirs sur l'argent et son utilisation sélective en étant branchés sur la mise en place d'un autre crédit en Europe pour le progrès social. ■

Cinquième partie : Autre construction européenne et relations internationales

I. Des accords internationaux de co-développement pour la protection de l'emploi, pour une autre immigration, la sécurité alimentaire.

1 - Des protections sociales de l'Union Européenne par des accords nouveaux de co-développement avec les pays tiers

Libre-échange et protections douanières vont souvent de pair pour la rentabilité des capitaux, y compris aujourd'hui, même si ces protections ont reculé. Le besoin de protections sociales nationales n'est pas nécessairement agressif. Il ne s'oppose pas aux échanges internationaux et, surtout, ces protections sociales peuvent se combiner avec des accords internationaux nouveaux de coopération remettant en

cause la domination effrénée de la rentabilité financière.

La question cruciale, c'est la protection de l'emploi. Et aujourd'hui, plus que les échanges commerciaux, ce sont surtout les investissements à l'étranger, supports de délocalisations, qui détruisent les emplois. Les filiales utilisent la liberté de circulation des revenus financiers et des services pour délocaliser leurs profits au détriment des travailleurs des diffé-

rents pays (Nord et Sud). Introduire des clauses sociales ou environnementales dans les échanges peut se faire, mais cela ne suffit pas. Il ne s'agirait pas d'exclure des pays du Sud, voire de les enfoncer dans des difficultés, eux qui produisent souvent via des filiales de multinationales du Nord. Il faut associer une protection de l'emploi et les échanges mondiaux avec une action sur les critères des investissements et sur

les critères de crédit, de circulation des capitaux, des services et des revenus avec des accords de coopération et de sécurisation dans le co-développement. Une politique massive de promotion de normes sociales et environnementales hardies avec nos pays partenaires, du Sud, de l'Est ou d'ailleurs, se ferait par des facilités de crédit massif aux investissements porteurs de meilleurs salaires, d'emploi supplémentaires, de formation, ici et là-bas, à taux d'autant plus abaissé que ces normes sont respectées, jusqu'au PTZ (prêt à taux zéro). Au contraire, il y aurait pénalisation très forte des investissements à l'étranger, favorisant des

rejets sociaux, avec des taux dissuasifs contre les délocalisations. La bonification des crédits pourrait être financée, entre autres, par le produit de taxes douanières sur les produits ne respectant pas les normes.

Cela devrait participer à la mission de la BCE et de la BEI, en lien avec les pôles publics bancaires nationaux existants à développer. Les investissements à l'étranger seraient suivis par des instances nouvelles de coopération, non seulement entre Etats mais incluant les organisations de travailleurs des pays concernés. Les crédits nouveaux permettraient d'aller vers une « mise à niveau

des appareils productifs et sociaux », avec notamment un SMIC européen et un SMIC méditerranéen d'un niveau ambitieux. De telles mesures peuvent être mises en œuvre sans attendre la mise en place d'autres règles au niveau du monde entier.

Un autre FMI, avec une monnaie commune mondiale, et une autre Banque mondiale favorisant les accords de co-développement, ainsi qu'une autre organisation du commerce mondial, contre la concurrence sauvage et contre le dumping social dans le cadre d'autres accords économiques internationaux, inter-zones. ■

2 - Pour une autre politique d'immigration En finir avec L'Europe « Forteresse »

L faut changer impérativement la politique migratoire en Europe et en France et la remplacer par une politique pleinement respectueuse du droit de circulation. Les pays de l'Union doivent tenir leurs promesses de verser au moins 0,7% de leur Revenu National Brut d'aide publique au développement. Aujourd'hui ils ne s'acquittent que de 0,4% (2007).

Chassés par la misère, et attirés par un niveau de vie plus élevé possible, nombreux sont les migrants qui, pour venir en Europe, s'exposent à de multiples périls : naufrage, arraisonnement, refoulement, internement, sévices policiers, exploitation par les réseaux mafieux. Ils subissent la xénophobie. Le droit d'asile, lui-même, est abusivement restreint.

Les flux migratoires vers l'Europe vont se poursuivre. D'ailleurs, du fait de sa démographie (vieillesse, nécessités de main-d'œuvre), l'Union Européenne a besoin de l'immigration.

Depuis le Traité de Rome, la communautarisation européenne des politiques s'est développée. L'Union a largement

contribué au renforcement des restrictions des droits fondamentaux, tel le droit d'Asile, et soutenu les politiques nationales rétrogrades. On doit à la majo-

pression sur les salaires à la grande satisfaction du patronat. Les mesures de contrôle, abusivement justifiées par le « tout sécuritaire » et, aussi, la défense

de l'identité nationale ont été multipliées. Les critères sélectifs de recrutement ont été généralisés en Europe. Ces politiques prétendent favoriser « l'intégration sociale » des migrants. C'est faux. Les moyens d'accueil sont notamment insuffisants et les politiques d'austérité, d'atteintes aux services publics, les obstacles opposés à la naturalisation prouvent le contraire. Le mouvement social en France et dans l'Union Européenne doit pouvoir être écouté sur ces questions, à l'occasion des prochaines élections européennes contre



rité du Parlement européen la « directive de la honte » (règles communes de refoulement, assorties de sanctions). Dans ce cadre, la politique réactionnaire de « l'immigration choisie », notamment menée par Sarkozy, pour écarter les qualifications, réduit des centaines de milliers d'hommes et de femmes, «sans-papiers», à l'illégalité et permet une

l'Europe forteresse, les politiques nationales d'immigration rétrogrades. Une action résolue en faveur de nouvelles politiques migratoires serait fondée sur l'égalité, l'extension des droits, à commencer par le droit de vote aux immigrés ; elle serait assortie de la progression des aides pour un co-développement avec les pays moins avancés. ■

3 - Une PAC au service de l'alimentation, Bien commun de l'humanité

Depuis 1973, les politiques agricoles européennes n'ont été obnubilées que par la baisse des prix agricoles tout en rendant les paysans de plus en plus dépendants des subventions européennes. En France, les prix ont été divisés par deux en trente ans. En 2009, un agriculteur sur deux y gagne moins que le SMIC et son revenu dépend à 70 % des aides compensatoires européennes. Les groupes de la grande distribution en sont les bénéficiaires. Objet de la spéculation financière mondiale qui a conduit aux émeutes de la faim, doit être l'alimentation gérée comme un « Bien commun de l'humanité ». L'Union européenne doit y contribuer, notamment en freinant les politiques d'importation qui accroissent les stocks européens.

De même, il faut stopper l'exportation de viande, produits laitiers, céréales à prix de dumping car ces produits subventionnés font baisser les prix payés aux

paysans des pays importateurs, notamment africains.

L'agriculture européenne doit viser d'abord à nourrir les hommes en assurant productions animales et végétales en conséquence et produire de manière plus autonome, plus écologique sans chercher les exportations à tout prix, tout en ne s'interdisant pas des utilisations non alimentaires de l'agriculture facteurs de progrès humain.

Extirpée des règles libérales de l'OMC, l'Union européenne, à travers une autre Politique agricole commune, doit fixer des objectifs de rémunération du travail et de développement de l'emploi. Elle doit utiliser sa préférence communautaire et organiser ses échanges avec les pays tiers sans dumpings sociaux, sanitaires, environnementaux sous la forme d'accords mutuellement avantageux. Elle doit encourager la relocalisation des productions et les coopérations entre grandes régions du monde.

La redistribution des richesses agricoles et agroalimentaires étant assurée par son budget, en faisant reculer la domination des multinationales de l'industrie alimentaire, il est important que l'Europe légifère sur la répartition de la valeur ajoutée entre tous les acteurs de la production alimentaire et garantisse l'accès à l'alimentation aux consommateurs. Pour assurer sa souveraineté alimentaire, et non pour la spéculation, l'Union européenne doit se doter de stocks européens de sécurité. Par ses politiques publiques, elle doit être garante d'une alimentation de qualité et de santé du consommateur. Dès le début de la mandature, une conférence européenne doit fixer les ambitions d'une agriculture moderne apte à relever le défi alimentaire du XXI^e siècle. C'est pourquoi il faut changer la politique agricole européenne. ■

II. Pour une sécurité européenne indépendante, une contribution majeure à la paix et au désarmement

Avec son passé si lourd en termes de boucheries guerrières, l'Europe est un lieu approprié à l'émergence d'une culture de paix. Mais cela ne peut se limiter aux relations entre pays de l'Union européenne. Il s'agit de fonder toutes les relations internationales, non plus sur des politiques de puissance et de force militaire, mais sur la maîtrise préventive des conflits et la promotion du co-développement.

• Contre l'intégration à la machine de guerre des Etats-Unis

La promotion de solidarités concrètes, avec des biens publics communs de l'humanité, se relie à des efforts conjoints pour déminer les multiples foyers de tension comme une priorité vitale.

Ce défi de paix, Paris et les forces politiques européennes dominantes dans l'UE n'y répondent pas. Pis, elles lui tournent le dos quand elles achèvent de placer la défense européenne sous le chapeau du Pacte atlantique que la France vient de réintégrer totalement à Strasbourg le 4 avril dernier, s'inféodant à la machine de guerre des Etats-Unis et à sa domination planétaire. L'organisation héritée de la guerre froide est peu à peu transformée en une structure « souple », capable de « projeter des troupes » sur des théâtres extérieurs très éloignés.

Comme en Afghanistan où les pays de l'UE ont été priés de fournir 5000 hommes supplémentaires, en dépit du bilan désastreux de l'intervention militaire sous l'égide de Washington. L'Al-

liance new look prévoit désormais d'inscrire dans ses priorités la lutte contre le « terrorisme, la piraterie, la « cybercriminalité » bien évidemment, mais aussi la nécessité d'agir « en faveur de la sécurisation des sources d'énergie ».

Il s'agit, après le G20 de Londres, de permettre à l'OTAN de s'adapter pour mieux être ce volet militaro-sécuritaire du capitalisme financier dominant, en cohérence avec l'offensive de Barack Obama pour raffermir « le leadership des Etats-Unis » ébranlé par le passif de la période Bush. Au risque que cette Union armée euro-atlantique renforce de terribles polarisations Nord/Sud contre les aspirations des peuples à la paix, à la coopération et à l'émancipation de l'hégémonie mondiale des Etats-Unis. ■

• Une Europe de désarmement, de dialogue et de paix

L'hégémonisme imposé par la violence a conduit le monde à une impasse. Il faut une alternative replaçant le dialogue au cœur du règlement de chaque crise ou conflit. L'Europe que nous voulons nécessite une orientation foncièrement nouvelle de la politique de sécurité commune, se dégageant de l'élargissement de l'OTAN, du surarmement exigé par le traité de Lisbonne et de la tutelle des USA.

Elle suppose l'arrêt du processus de privatisation des grands groupes industriels de défense, comme le préconise la Commission européenne. Des restructurations prévoyant de 30 à 50% de suppression d'effectifs sont annoncées, mais avec une double volonté de bana-

lisation des productions militaires et de compétitivité des exportations pour la rentabilité financière.

Cela s'oppose au besoin de contrôle des armements, de prévention des conflits et d'un désarmement urgent, progressif et multilatéral.

L'Europe doit défendre un projet de sécurité commune transparent et citoyen, la coopération entre nations européennes étant fondée sur le renforcement de pôles industriels de défense à maîtrise publique.

Les profits pléthoriques des groupes de défense doivent être réduits et injectés dans des programmes de diversification développant des activités duales de défense et d'utilité civile.

L'Europe doit impulser une dénucléari-

sation militaire multilatérale avec transfert des technologies et savoir-faire vers le civil. Elle doit faire avancer un cadre juridique international pour contrôler les armements, impliquant l'interdiction des armes de destruction massive.

Elle doit se fonder sur le respect et le renforcement du droit international et des résolutions de l'ONU. Elle doit agir pour une résolution juste des conflits à ses portes, en refusant l'installation du bouclier antimissile US et, au Proche-Orient, pour la création d'un Etat Palestinien dans les frontières reconnues par l'ONU.

Elle doit exiger une réforme profonde des institutions internationales pour les rendre représentatives d'un monde multipolaire. ■

III. Pour des relations de co-développement : l'exemple de la coopération Europe - méditerranée. La contribution à des biens communs publics de l'humanité

• Une autre Union pour la Méditerranée

Cette Union entre Union européenne et pays du sud a affiché des objectifs ambitieux. Mais, dominée par la rentabilité financière, elle nécessiterait une tout autre construction pour un co-développement démocratique.

Fin avril, les ambassadeurs représentants les pays adhérents à l'Union pour la Méditerranée (UPM) se sont retrouvés à Bruxelles. C'était la première réunion depuis la crise et l'agression israélienne dans la bande de Gaza, en décembre 2008. En effet, l'UPM butte sur la question du droit effectif des Palestiniens à leur Etat.

Pour pallier les divergences de vues, les ambassadeurs ont mis en avant une démarche pragmatique, en proposant une coopération sur des thèmes comme la protection civile contre les catastrophes naturelles, la coopération universitaire, ou encore l'intensification du commerce. En fait, cette union, telle qu'elle se dessine, pêche par la domination des principes de libre échange, et des entreprises à la recherche de la rentabilité financière, au lieu d'un co-développement pour l'emploi, la formation, les services publics. Elle souffre aussi de l'absence d'un projet politique de démo-

cratisation pour la coopération. Les relations restent empreintes d'une domination nord-sud.

Si l'objectif affiché, notamment par Sarkozy, est celui d'une union entre partenaires égaux, force est de constater qu'on en est très loin. Actuellement l'Union n'est pas conçue pour rapprocher les niveaux de vie entre populations des deux rives. Ce ne sont pas les accords pour la reconduction de migrants à la frontière entre Etats qui vont dans ce sens.

Quant à un projet de co-développement

véritable, il exigerait des soutiens de refinancements par la Banque centrale européenne pour les banques centrales nationales, favorisant des critères de crédit d'efficacité sociale, pour l'emploi, la formation, les services publics. Il pourrait s'appuyer aussi sur d'autres types d'interventions de la Banque européenne d'investissement ou de la Banque africaine de développement. Il demanderait d'impliquer les populations et les syndicats avec une démocratisation des politiques, dans les actions de développement des territoires, en travaillant à la complémentarité des

économies et des ressources, au rattrapage des compétences et au co-développement culturel.

Cela pourrait s'articuler avec l'acceptation de l'entrée de la Turquie dans l'Union européenne comme trait d'union, entre elle et les pays de civilisation musulmane, en avançant vers une civilisation commune de partages pour toute l'humanité. Mais aussi cette entrée exigerait des conditions très fortes pour la démocratisation de la Turquie et sa non domination des minorités comme celles des Kurdes.

• Cela peut converger avec les tenta-

tives de co-développement expérimentées en Amérique Latine, comme entre les pays de l'ALBA, avec lesquels une coopération démocratique de progrès partagé serait aussi possible pour l'Union Européenne.

Emanciper l'Union Européenne des politiques néo-libérales, dominatrices des peuples européens et des peuples voisins, pour le co-développement, pourra favoriser les luttes des peuples du sud pour se libérer des régimes autoritaires et pour développer leur contribution à la civilisation de toute l'humanité. ■

• Vers des services et biens communs publics de l'humanité

Face à la poussée des besoins nouveaux de plus en plus interdépendants de toute l'humanité, grandit la nécessité d'actions réellement communes pour le co-développement. Pour défendre et promouvoir leur propre modèle social, les pays d'Union européenne doivent y contribuer, au lieu de la collaboration-rivalité avec la puissance impériale des Etats-Unis. Ils ont besoin d'une grande alliance avec les pays émergents et en voie de développement, d'Asie et d'Amérique latine

notamment. En cherchant à construire ensemble de nouvelles relations pour un co-développement des peuples ils pourraient, ensemble, s'émanciper des marchés financiers, du dollar et des dominations des firmes multinationales. Des conditions nouvelles apparaissent comme, tout particulièrement, la revendication avancée à la veille du G20 de Londres, par les dirigeants chinois, puis russes qu'à partir des droits de tirage spéciaux (DTS) du FMI soit créé un instrument de réserve international à la

place du dollar. Cela permettrait une création monétaire internationale pour refinancer les banques centrales et contribuer à financer l'emploi, la formation, les services publics partout. L'Union européenne pourrait contribuer à de nouvelles règles pour instaurer des coopérations entre services publics ainsi que des Services et biens communs publics de toute l'humanité : de l'alimentation à l'eau et à l'écologie, de l'énergie aux transports, de la santé à la culture et à la paix. ■



Propositions d'actions pour une autre Union européenne et avancées vers une nouvelle civilisation

Ne sous-estimons pas l'importance d'intervenir pour une autre Union européenne pour la vie de tous et de tous les jours.

Les propositions de transformation, que nous portons dans le débat public, ne visent pas seulement à argumenter pour l'élection de députés qui puissent les défendre et les mettre en avant. Elles peuvent également animer des luttes, y compris au-delà des élections, pour faire monter des exigences auprès des élus de gauche et des institutions européennes, avec des mobilisations citoyennes, politiques, syndicales, associatives, en liaison avec les besoins vitaux nationaux et locaux.

Il ne s'agit pas seulement d'intervenir pour des modifications des traités européens, mais surtout d'agir pour des changements concrets des décisions et des politiques dans les divers domaines de la vie sociale.

Toutes les revendications particulières doivent pouvoir s'appuyer sur des principes alternatifs, par rapport à la construction néolibérale européenne et à ses dégâts sociaux.

Opposer les solidarités et les coopérations à la concurrence et aux rivalités, pour les localités, les entreprises, les services publics, opposer les partages aux monopolisations, les participations et interventions de chacun ainsi que leur concertation aux excès de délégations de pouvoirs et à l'opacité des décisions. En faisant reculer les difficultés sociales, il s'agit de commencer à maîtriser et même à dépasser les marchés du travail, de l'argent et de la finance, des productions, des relations mondiales, tout particulièrement en progressant vers de nouveaux services publics et de nouveaux droits. Il s'agit de démocratiser et d'accroître les pouvoirs des assemblées élues et aussi de les appuyer sur les interventions directes des travailleurs et des citoyens depuis les terrains locaux.

Au-delà de l'affichage des prétentions et des promesses de moraliser le système économique et politique, pour améliorer,

dit-on, la régulation d'un système fondamentalement conservé, il convient de se battre pour changer vraiment les règles et les relations fondamentales. Ainsi, la sécurisation et la promotion de chacun dans tous les moments de la vie peut être un objectif majeur vers lequel avancer, grâce particulièrement à une expansion considérable et démocratisée de

la formation continue, pour la mobilité dans la sécurité d'emploi et la qualité des activités, les interventions créatrices de participation dans les entreprises et dans les services publics. Cela ferait vraiment reculer, en visant à les éradiquer, les rejets sociaux, les exclusions, l'élitisme technocratique, exacerbés par la domination de la rentabilité financière sans cesse relancée et devenue intolérable, en s'appuyant sur d'autres critères d'efficacité sociale des crédits bancaires et d'efficacité sociétale des financements publics.

L'Union européenne pourrait contribuer de façon décisive à une autre civilisation de toute l'humanité, face aux défis actuels de l'aggravation de la crise systémique mondiale et des besoins d'interventions publiques nouvelles internationalisées.

Cessons de sacraliser la concurrence en opposant les libertés, avec l'égalité seulement en droit, à l'égalité de l'accès effectif de chacun aux moyens matériels et culturels, jusqu'à l'exacerbation actuelle des tares inégalitaires de la civilisation occidentale, encore poussée par - l'hégémonie monétaire, militaire et culturelle des Etats-Unis.

Coopérer avec tous les peuples, tout particulièrement avec les pays émergents, pour dépasser l'opposition entre liberté dans l'individualisme inégalitaire de l'Occident et solidarité dans l'autoritarisme hiérarchique de l'Orient, afin de construire une nouvelle civilisation de toute humanité respectant le droit à une vie sûre, digne et créatrice pour chacun, est un objectif désormais à notre portée, auquel une transformation de l'Union européenne peut contribuer fondamentalement. ■

